

Pré-requis à la participation à un séjour adapté mineurs

La participation à un séjour adapté s'inscrit pleinement dans le cadre éducatif du projet de l'enfant. Les séjours adaptés sont mis en place dans le but de favoriser son épanouissement et de lui permettre de renforcer ses acquis dans le champ de l'autonomie et de sa capacité d'adaptation tout en respectant son rythme, ses besoins et ses attentions particulières.

C'est pourquoi nous demandons avant de valider une inscription :

- *le **dernier compte-rendu éducatif***
- *la **fiche de renseignements***
- *un **entretien téléphonique** avec la sphère familiale et la structure d'accueil*

*Afin de préparer cette demande d'inscription, nous attirons votre attention sur les **points suivants qui feront l'objet d'une vigilance particulière, quel que soit le niveau d'autonomie du jeune** :*



- ***Capacité à évoluer dans un collectif**, même restreint*



- ***Bon déroulement des nuits**, avec éventuellement la mise en place de dispositifs ou de rituels spécifiques*



- ***Participation à un transfert d'établissement** afin qu'il y ait déjà un vécu au niveau de la séparation avec la sphère familiale habituelle*

Pour les mineurs dont le profil s'avère incompatible avec la participation à un séjour adapté, nous vous proposerons de contacter des structures d'accueil plus adaptées.